

➤ Santé mentale : une souffrance psychique accrue dans les quartiers

📖 Santé mentale : de quoi parle-t-on ?

La santé mentale est constituée de deux pans.

Premièrement, la **santé psychique**, qui peut englober le bien-être émotionnel, l'aptitude du psychisme à fonctionner harmonieusement, et à faire face avec équilibre aux situations difficiles.

Une mauvaise santé psychique peut se manifester par un état dépressif, des idées suicidaires, un fort repli sur soi, de l'anxiété, etc.

Le problème de la souffrance psychique est accru dans les quartiers prioritaires du fait des conditions socio économiques et environnementales difficiles.

On peut notamment la mesurer par les tentatives de suicides et les suicides. Mais une partie de la population en souffrance psychique n'est pas représentée dans ces chiffres, cela concerne notamment les personnes dont la religion prohibe le suicide. Ainsi d'autres chiffres peuvent être utilisés tels que les recours intensifs aux médicaments psychotropes, ou le nombre d'habitants touchés par la dépression, qui sont deux fois plus nombreux en ZUS et en quartier « ouvrier » que dans les quartiers moyens ou supérieurs¹.

¹ « Les disparités sociales et territoriales de santé dans les quartiers sensibles », les documents de l'ONZUS, éditions de la DIV, n°1, 2009.

Le second aspect de la santé mentale concerne les **maladies mentales** (telle que la schizophrénie), qui ne sont pas plus présentes dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs mais qui y sont encore moins bien vécues du fait d'un accompagnement et d'une prise en charge moins facile (désertification médicale). Cette souffrance se repère dans les diagnostics notamment via la consommation et la prescription de médicaments neuroleptiques.

Comme pour les données de santé plus généralement, les diagnostics territorialisés sur la santé mentale sont rares, notamment à cause de la spécificité de l'échelle de territorialisation (on dénombre 60 « secteurs de psychiatrie » en région Nord Pas-de-Calais). On peut cependant citer le travail effectué par la fédération régionale de recherche en santé mentale, qui fait un état des lieux de la santé mentale à partir de différents indicateurs : démographie, prescriptions de médicaments psychotropes, etc.



L'Atlas de la F2RSM :

<http://www.santementale5962.com/observatoire/les-supports-articles-atlas-cartes/atlas-de-la-psychiatrie-et-de-la/>

📖 Un déficit de réponse en région

Par ailleurs, la **densité médicale régionale en psychiatrie** est bien moindre qu'à l'échelle nationale :

- 13 psychiatres pour 100 000 habitants en Nord Pas-de-Calais
- 22 psychiatres pour 100 000 habitants en France.

A l'échelle infra régionale, la densité est plus faible dans le Pas-de-Calais que dans le Nord et notamment dans la métropole lilloise où la densité est la plus forte de la région :

- 8 psychiatres pour 100 000 habitants dans le Pas-de-Calais
- 14 psychiatres pour 100 000 habitants dans le Nord

Quant aux **psychologues**, leur densité s'élève à :

- 43 pour 100 000 habitants en Nord Pas-de-Calais
- 58 pour 100 000 habitants en France.

Là aussi, ils sont plus représentés dans la métropole lilloise et dans le Nord que dans le Pas-de-Calais.

Malgré ces freins, la psychiatrie et la santé mentale fait l'objet d'un intérêt grandissant de la part des élus et des différents acteurs en France et en région Nord Pas-de-Calais.

L'enjeu : repérer les personnes en souffrance et les orienter vers une prise en charge adaptée.

S'il existe des structures pouvant être sources d'informations et de ressources dans le domaine de la santé mentale (fédération régionale de recherche en santé mentale, Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé), il existe également des moyens d'action destinés à œuvrer à l'amélioration de la santé mentale des habitants des quartiers, comme la sensibilisation et la formation d'acteurs rencontrant un public précaire, ou les Conseils Locaux de Santé Mentale. L'exclusion sociale, quand elle est forte, a souvent une cause et des conséquences psychologiques. Ces personnes souffrantes ont donc besoin d'une prise en

charge pour sortir de cette spirale.

L'une des entrées pour les identifier puis les orienter vers une démarche de soins consiste à passer par **les acteurs et structures accueillant ou rencontrant le public** (notamment précaire) ;

- guichets de la CPAM,
- foyers d'hébergement,
- conseillers Pôle Emploi,
- gardiens d'immeuble,
- C.C.A.S, etc.

Certains territoires ont en effet la possibilité de sensibiliser ces personnes en contact avec les habitants aux grandes lignes de la santé psychique par le biais de structures telles que:

- L'Atelier Santé Ville (ASV) ;
- Le réseau en santé mentale ;
- Le Conseil Local en Santé Mentale ;
- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)...

Il s'agit ici de leur permettre d'adopter le bon comportement face à une personne souffrante (suicidaire par exemple), et de connaître les acteurs à alerter.

Un autre outil pour repérer les personnes en souffrance psychique et relayer les informations aux partenaires est le **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**. L'IREV a réalisé une fiche outil décrivant le fonctionnement de ce lieu de concertation et de coordination.



Le Conseil Local de Santé Mentale : la fiche outil de l'IREV

<http://www.irev.fr/article/dossiers-ressources-in%C3%A9galit%C3%A9s-sociales-sant%C3%A9>

Pour aller plus loin

- « Les disparités sociales et territoriales de santé dans les quartiers sensibles », les documents de l'ONZUS, ONZUS, les éditions de la DIV, n°1, 2009.
<http://www.ville.gouv.fr/?les-disparites-sociales-et>
- Site Internet du Centre Collaborateur de l'OMS en santé mentale :
<http://www.comssantementalelillefrance.org>
- Site Internet de la Fédération Régionale de Recherche en santé mentale :
<http://www.santementale5962.com>